



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture de documents pour les médiathèques de
Quimper Bretagne Occidentale
(Relance de la consultation 5L25002)**

5L26003

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 31 juillet 2026 à 16 : 00

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Hôtel de ville et d'agglomération

44 Place Saint Corentin

CS 26004

29107 QUIMPER

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type de contrat	3
1.4 Dates prévisionnelles de début de prestations.....	4
1.5 - Décomposition de la consultation.....	4
1.6 - Nomenclatures	6
1.7 – Conditions de participation des concurrents	6
1.8 - Renouvellement	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée de l'accord cadre	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 – Pièces de la candidature	7
6 - Conditions d'envoi des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 – Critères de jugement	10
7.3 - Attribution.....	19
8 - Renseignements complémentaires.....	20
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	20
8.2 - Procédures de recours	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture de documents pour les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale. Il s'agit d'une relance de la consultation 5L25002 déclarée sans suite par arrêté ARR.2026.030. DFCP.

Lieu(x) d'exécution :

Médiathèque Alain Gérard, Centre technique, Esplanade Julien Gracq
29000 Quimper

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée ou proposée.

1.3 - Type de contrat

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec des montants maximums annuels par lot en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre, sera pour chaque lot, mono-attributaire.

Les montants annuels maximums sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Maximum HT</i>
1	Ouvrages documentaires et de fiction imprimés pour la jeunesse et textes enregistrés	60 000 €
2	Ouvrages de bandes dessinées pour la jeunesse et les adultes et textes enregistrés	60 000 €
3	Ouvrages documentaires imprimés pour adultes et textes enregistrés	60 000 €
4	Ouvrages de fiction imprimés pour adultes et textes enregistrés	90 000 €
5	Ouvrages imprimés et textes enregistrés pour le fond local en langue française et bretonne	20 000 €
6	DVD de fiction et DVD documentaires pour adultes et enfants.	90 000 €
7	Documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants	60 000 €
8	Jeux vidéo pour adultes et enfants	60 000 €

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Maximum HT</i>
9	Livres électroniques	10 000 €

Soit un montant maximum total de 510 000 € HT par an. Ce montant maximum sera le même pour les éventuelles périodes de reconduction.

1.4 Dates prévisionnelles de début de prestations

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Date prévisionnelle de début des prestations</i>
1	Ouvrages documentaires et de fiction imprimés pour la jeunesse et textes enregistrés	Octobre 2026
2	Ouvrages de bandes dessinées pour la jeunesse et les adultes et textes enregistrés	Octobre 2026
3	Ouvrages documentaires imprimés pour adultes et textes enregistrés	Octobre 2026
4	Ouvrages de fiction imprimés pour adultes et textes enregistrés	Octobre 2026
5	Ouvrages imprimés et textes enregistrés pour le fond local en langue française et bretonne	Octobre 2026
6	DVD de fiction et DVD documentaires pour adultes et enfants.	Octobre 2026
7	Documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants	Octobre 2026
8	Jeux vidéo pour adultes et enfants	Octobre 2026
9	Livres électroniques	Octobre 2026

Ces dates sont informatives et servent à préciser à quelle période les premières commandes devraient être faites par le pouvoir adjudicateur. La date de référence pour le commencement de l'accord cadre est la date de notification conformément à l'article 3.1 du CCAP.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lot(s) :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Ouvrages documentaires et de fiction imprimés pour la jeunesse et textes enregistrés albums, romans, récits, poésie, théâtre y compris les ouvrages provenant de la petite édition, ainsi que tous types d'ouvrages à caractère documentaire (ouvrages de vulgarisation ou de référence) à destination des secteurs jeunesse des bibliothèques
2	Ouvrages de bandes dessinées pour la jeunesse et les adultes et textes enregistrés Bandes dessinées à destination des secteurs jeunesse et des secteurs adultes des bibliothèques y compris les ouvrages provenant de la petite édition.
3	Ouvrages documentaires imprimés pour adultes et textes enregistrés Tous types d'ouvrages à caractère documentaire, sur tous sujets, y compris le théâtre, les ouvrages édités par des associations ou de petits éditeurs, les ouvrages universitaires : suites et collections, ouvrages de référence, usuels, manuels professionnels, à destination des secteurs adultes des bibliothèques.
4	Ouvrages de fiction imprimés pour adultes et textes enregistrés romans, nouvelles, romans policiers, romans de science-fiction, théâtre, poésie, histoire littéraire, essais, linguistique et langues, y compris les ouvrages édités par des associations ou de petits éditeurs, les livres en gros caractères, à destination des secteurs adultes des bibliothèques.
5	Ouvrages imprimés et textes enregistrés pour le fond local en langue française et bretonne Ensemble de l'édition sur la «matière bretonne», en français et breton, y compris les ouvrages universitaires, les ouvrages édités par des associations, par de petits éditeurs ou à compte d'auteur : littérature (adultes et jeunesse), langue, arts, marine, voyages, histoire, géographie...
6	DVD de fiction et DVD documentaires pour adultes et enfants. Cinéma grand public, films du patrimoine français et étranger, cinéma d'auteurs contemporains, cinéma d'animation.
7	Documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants Documents sonores de musique classique, de musique contemporaine, de jazz, de blues, de gospel, de musiques du monde (dont bretonnes et celtiques), de variétés internationales (rythm'n'blues, soul, funk, rap, hip-hop, reggae, variétés françaises, musiques électroniques, musiques fonctionnelles, musiques de films, musiques pour enfants, phonogrammes non musicaux)
8	Jeux vidéo pour adultes et enfants Pour consoles fixes, portables et ordinateurs
9	Livres électroniques

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

Toutefois, l'acte d'engagement peut être un document commun à tous les lots.

1.6 - Nomenclatures

Les classifications conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>
1 à 5	Livres de bibliothèque. (22113000)
	Enregistrements sonores. (32353000)
6	Films vidéo. (32354500)
	Disques numériques polyvalents (DVD). (30234400)
7	Disques compacts (CD). (30234300)
	Enregistrements sonores. (32353000)
8	Jeux vidéo (37532000)
9	Livres électroniques (22113000)

1.7 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée de l'accord cadre

Chaque lot de l'accord - cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire du lot concerné.

L'accord-cadre sera également reconductible, lot par lot, tacitement, trois fois pour une période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget principal de Quimper Bretagne Occidentale.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le mémoire justificatif du lot correspondant à compléter par le candidat et à remettre impérativement à l'appui de l'offre ;
- Les BPU à compléter en fonction du lot ;
- L'avis de publicité.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1 – Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
La lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (DC1, DUME ou équivalent)
Le cas échéant, déclaration du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs en situation de handicap (DC1, DUME ou équivalent)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Il est porté à l'attention des candidats qu'en vertu de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, ils ont la faculté de remplacer les documents demandés ci-dessus (pièces de la candidature) par la production d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), issu du règlement d'exécution 2016/7 de la Commission du 5 janvier 2016.

Le DUME se substitue aux DC1, DC2 ainsi qu'au programme "Marché Public Simplifié" (MPS) et peut être complété à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il doit ensuite être téléchargé et joint au dossier de réponse.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 – Pièces de l'offre

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe éventuelle
Le catalogue des prix du fournisseur, dématérialisé ou avec un accès en ligne
Les détails estimatifs pour les lots 6-7-8-9 entièrement remplis

Le mémoire justificatif fourni, complété impérativement par le candidat et à remettre à l'appui de l'offre précisant les mesures mises en œuvre pour assurer la qualité de l'offre, la qualité de la relation commerciale, les mesures mises en œuvre en matière de protection de l'environnement et d'engagements sociaux.

6 - Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Quimper Bretagne Occidentale
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Service commande publique
44 Place Saint Corentin
CS 26004
29107 QUIMPER Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Si plusieurs candidats arrivent premiers ex-aequo, le marché sera attribué à celui ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important en pondération.

L'offre sera évaluée à partir du BPU et du mémoire justificatif fourni par le pouvoir adjudicateur. Le candidat veillera à répondre de manière précise et structurée à chacune des rubriques. Il n'est pas attendu la transmission de plaquettes commerciales ou de documents génériques. Des renvois vers des annexes techniques ou attestations spécifiques sont admis uniquement s'ils sont clairement identifiés et référencés dans le mémoire, et à condition qu'ils viennent strictement en appui des réponses. Toute réponse non intégrée au mémoire ou non explicitement renvoyée ne sera pas prise en compte dans l'analyse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont analysés au regard du mémoire justificatif et pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1 à 5 : concernant les ouvrages imprimés et textes enregistrés :

- Critère qualité de l'offre : 30%

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer la capacité du candidat à montrer une offre large dans les documents référencés. Le candidat doit mettre en œuvre tout moyen existant pour permettre aux médiathèques de prendre connaissance de l'intégralité du contenu des documents, concernant la production éditoriale, notamment celle qui fait l'objet de peu de promotion commerciale : stock physique ; références en ligne.

Il est également évalué l'engagement du candidat d'honorer la commande quel que soit l'éditeur.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1
Insuffisant : 2
Moyen : 3
Satisfaisant : 4
Très satisfaisant : 5

- Critère qualité de la relation commerciale : 20%

Ce critère sera lui-même sous-pondéré de la façon suivante :

<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à réaliser des fonds qui représentent les différents domaines du savoir et qui s'adresse à la diversité des publics du territoire - Moyens et outils pour apporter conseils et aide à la veille éditoriale : <ul style="list-style-type: none"> o Intervention régulière en médiathèque pour présentation de documents à la demande : sélection thématique, sélection régionale, nouveautés o Préparation et mise à disposition d'offices portant sur les nouveautés - Capacité à présenter des nouveautés régulièrement - Capacité à rechercher une référence à la demande <p>Ce sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>Très insuffisant : 1 Insuffisant : 2 Moyen : 3 Satisfaisant : 4 Très satisfaisant : 5</p>	50%
<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité des délais de livraisons et moyens mis en œuvre pour assurer ces délais - Capacité à répondre à des demandes ponctuelles et urgentes - Existence d'un service de retours des documents (doublons, erreurs de commandes, défectueux) – conditions de délai, frais <p>Ce sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>Très insuffisant : 1 Insuffisant : 2 Moyen : 3 Satisfaisant : 4 Très satisfaisant : 5</p>	50%

- Critère qualité en matière de protection de l'environnement : 20%

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer les mesures mises en œuvre pour assurer une logistique responsable (ex : modes de livraison, emballage et conditionnement). Les solutions proposées ne doivent pas engendrer de logistique supplémentaire (manutention et stockage particulier de la part du pouvoir adjudicateur).

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

- Très insuffisant : 1
- Insuffisant : 2
- Moyen : 3
- Satisfaisant : 4
- Très satisfaisant : 5

- Critère qualité en matière sociale (10%) :

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer la prise en compte de la mixité et de l'inclusion dans la constitution des équipes chargées du traitement documentaire : sélection documentaire, offices, bibliographies.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

- Très insuffisant : 1
- Insuffisant : 2
- Moyen : 3
- Satisfaisant : 4
- Très satisfaisant : 5

- Critère prix : 20%

- ♦ Le rabais maximum légal recevra la note de 5. Les offres qui n'appliquent pas le rabais légal sont ensuite notées comme suit : $Note = (\text{rabais de l'offre notée} \times 5) / \text{rabais maximum légal}$. Cette note sera arrondie au 10ème supérieur si le centième est égal ou supérieur à 5, au 10ème inférieur si le centième est inférieur à 5.

Il est rappelé qu'un accès provisoire à la plateforme du candidat est attendu pour permettre le jugement de l'ergonomie du site.

Pour les lots 6 et 7 relatifs aux DVD et aux CD :

- Critère qualité de l'offre : 30%

<p><u>Sous-critère : Offre représentative de la production</u></p> <p>Capacité du candidat à montrer une offre large. Le candidat doit mettre en œuvre tout moyen existant pour permettre aux médiathèques de prendre connaissance de l'intégralité de l'offre, d'évaluer la diversité éditoriale et l'adaptation de l'offre aux publics variés.</p> <p>Ce sous-critère sera noté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">Très insuffisant : 1Insuffisant : 2Moyen : 3Satisfaisant : 4Très satisfaisant : 5	50%
<p><u>Sous-critère : Capacité à répondre aux demandes suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Choix dans les documents référencés et possibilité de prendre connaissance de l'intégralité du contenu du fonds par tous les moyens existants.- Base des références au catalogue mise à jour en temps réel.- Chaque référence est renseignée des droits associés : au minimum droit de prêt, droit de consultation- Capacité à rechercher une référence à la demande- Capacité à présenter des outils d'aide à la veille éditoriale, au conseil : présentation de documents à la demande, sélection thématique, sélection régionale, nouveautés- Capacité à négocier des droits particuliers (projection publique...) <p>Ce sous-critère sera noté comme suit :</p>	50 %

Très insuffisant : 1 Insuffisant : 2 Moyen : 3 Satisfaisant : 4 Très satisfaisant : 5	
---	--

- Critère qualité de la relation commerciale : 20%

L'évaluation de ce critère sera faite dans le mémoire justificatif énonçant tous les détails souhaités par QBO.

Le critère de la qualité de la relation commerciale sera sous-pondéré de la manière suivante :

- Capacité à réaliser des fonds qui représentent les différents domaines du savoir et qui s'adressent à la diversité des publics du territoire, représentatifs de la diversité éditoriale (récente et rétrospective)	40%
- Rapidité des délais de livraisons et moyens mis en œuvre pour assurer ces délais - Capacité à répondre à des demandes ponctuelles et urgentes - Existence d'un service de retours des documents (doublons, erreurs de commandes, défectueux) – conditions de délai, frais	40%
Capacité à répondre aux demandes suivantes au vu du mémoire justificatif : - Fournir un outil de gestion en ligne pour la veille documentaire permettant la création de plusieurs comptes utilisateurs, facilitant l'échange d'informations entre utilisateurs (un utilisateur peut voir les comptes des autres utilisateurs, les utilisateurs peuvent fusionner des sélections) - Les utilisateurs peuvent constituer autant de paniers de veille que nécessaire sur l'outil de gestion en ligne - Les notices Unimarc contenues dans un panier de veille sont récupérables sans qu'il y ait commande préalable et à tout moment - Les notices récupérées sont utilisées pour la préparation des commandes dans le SIGB ou pour la correction de notices déjà présentes dans le catalogue des médiathèques de QBO - Les commandes sont effectives et traitées par le prestataire dès la réception d'un bon de commande édité par Quimper Bretagne Occidentale à partir de son SIGB - L'outil de gestion permet un suivi des commandes : en cours, livrées, clôturées et la liste des documents non livrés avec le motif de non livraison - Un accès temporaire à cet outil de gestion sera fourni pour démonstration	20 %

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

- Très insuffisant : 1
- Insuffisant : 2
- Moyen : 3
- Satisfaisant : 4
- Très satisfaisant : 5

- Critère fourniture de notices bibliographiques : 10%

Ce critère permet d'évaluer la capacité du candidat à fournir des notices Unimarc conformes aux attentes dont l'illustration des pochettes des CD et des DVD, d'extraits sonores pour les CD, des bandes annonces pour les DVD.

Ce critère sera pondéré par 2 sous-critères :

<p>Conformité aux modèles de grilles UNIMARC Pour l'évaluation du sous-critère de conformité aux modèles de grilles unimarc, le candidat devra impérativement compléter les grilles Unimarc des DVD et CD fournies par Quimper Bretagne Occidentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% de conformité = 5 - Entre 80% et 99% de conformité = 4 - Entre 60% et 79% de conformité = 3 - Entre 40 % et 59% de conformité = 2 - Moins de 40% de conformité = 1 <p>Des jeux de notices tests seront fournis pour évaluation.</p>	60 %
<p>La fourniture de notices se fait à partir de l'outil de gestion en ligne, par ordre de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 - Par téléchargement de fichier ISO 2709 - 2 - Par l'utilisation du protocole Z 3950 	40 %

Le sous-critère « fourniture de notices » sera noté comme suit :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère qualité en matière de protection de l'environnement : 10%

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer les mesures mises en œuvre pour assurer une logistique responsable (ex : modes de livraison, emballage et conditionnement). Les solutions proposées ne doivent pas engendrer de logistique supplémentaire (manutention et stockage particulier de la part du pouvoir adjudicateur).

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère engagements sociaux (10%) :

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer la prise en compte de la mixité et de l'inclusion dans la constitution des équipes chargées du traitement documentaire : sélection documentaire, offices, bibliographies.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4
Très satisfaisant : 5

- Critère prix : 20%

Ce critère sera évalué sur la base du montant total HT rabais compris du BPU fourni dans lequel le candidat doit indiquer le prix qu'il applique après rabais.

Il sera évalué sur la base de l'ensemble des titres proposés dans le détail estimatif par l'ensemble des candidats.

La note du critère «prix» sera obtenue selon le calcul suivant :

Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points. Pour les autres candidats, la note est obtenue selon la formule suivante : $N(i) = (MMD/M) * 5$ Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total en € HT) ;
- M est le montant de l'offre du candidat,
- MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Il est rappelé qu'un accès provisoire à la plateforme du candidat est attendu pour permettre le jugement de l'ergonomie du site.

Pour le lot 8 relatif aux jeux vidéo :

- Critère qualité de l'offre : 30%

<u>Sous-critère : Offre représentative de la production</u>	50%
Capacité du candidat à montrer une offre large. Le candidat doit mettre en œuvre tout moyen existant pour permettre aux médiathèques de prendre connaissance de l'intégralité de l'offre, d'évaluer la diversité éditoriale et l'adaptation de l'offre aux publics variés.	
<u>Sous-critère : Capacité à répondre aux demandes suivantes :</u>	50 %
<ul style="list-style-type: none">- Offre représentative de la production de jeux vidéo, pour une diversité de consoles (Nintendo switch, Sony PS4, PS5, Xbox One, etc.)- Choix dans les documents référencés et possibilité de prendre connaissance de l'intégralité du contenu du fonds par tous les moyens existants.- Base des références au catalogue mise à jour en temps réel.- Capacité à rechercher une référence à la demande- Capacité à présenter des outils d'aide à la veille éditoriale, au conseil : présentation de documents à la demande, sélection thématique, nouveautés	

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère qualité de la relation commerciale : 20%

L'évaluation de ce critère sera faite dans le mémoire justificatif énonçant tous les détails souhaités par Quimper Bretagne Occidentale.

Le critère de la qualité de la relation commerciale sera sous-pondéré de la manière suivante :

- Capacité à réaliser des fonds qui représentent les différents domaines du savoir et qui s'adressent à la diversité des publics du territoire, représentatifs de la diversité éditoriale (récente et rétrospective)	40%
- Rapidité des délais de livraisons et moyens mis en œuvre pour assurer ces délais - Capacité à répondre à des demandes ponctuelles et urgentes - Existence d'un service de retours des documents (doublons, erreurs de commandes, défectueux) – conditions de délai, frais	40%
Capacité à répondre aux exigences suivantes : - Fournir un outil de gestion en ligne pour la veille documentaire permettant la création de plusieurs comptes utilisateurs, facilitant l'échange d'informations entre utilisateurs (un utilisateur peut voir les comptes des autres utilisateurs, les utilisateurs peuvent fusionner des sélections) - Les utilisateurs peuvent constituer autant de paniers de veille que nécessaire sur l'outil de gestion en ligne - Les notices unimarc contenues dans un panier de veille sont récupérables sans qu'il y ait commande préalable et à tout moment - Les notices récupérées sont utilisées pour la préparation des commandes dans le SIGB ou pour la correction de notices déjà présentes dans le catalogue des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale - Les commandes sont effectives et traitées par le prestataire dès la réception d'un bon de commande édité par Quimper Bretagne Occidentale à partir de son SIGB - L'outil de gestion permet un suivi des commandes : en cours, livrées, clôturées et la liste des documents non livrés avec le motif de non livraison - Un accès temporaire à cet outil de gestion sera fourni pour démonstration	20 %

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère fourniture de notices bibliographiques : 10%

Ce critère permet d'évaluer la capacité du candidat à fournir des notices unimarc conformes aux attentes de Quimper Bretagne Occidentale dont l'illustration des pochettes des jeux vidéo.

Ce critère sera pondéré par deux sous-critères :

<p>Conformité aux modèles de grilles UNIMARC</p> <p>Pour l'évaluation du sous-critère de conformité aux modèles de grilles unimarc, le candidat devra impérativement compléter la grille unimarc des jeux vidéo fournie par Quimper Bretagne Occidentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% de conformité = 5 - Entre 80% et 99% de conformité = 4 - Entre 60% et 79% de conformité = 3 - Entre 40 % et 59% de conformité = 2 - Moins de 40% de conformité = 1 <p>Des jeux de notices tests seront fournis pour évaluation.</p>	60 %
<p>La fourniture de notices se fait à partir de l'outil de gestion en ligne, par ordre de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 - Par téléchargement de fichier ISO 2709 - 2 - Par l'utilisation du protocole Z 3950 	40 %

Le sous-critère « fourniture de notices » sera noté comme suit :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère qualité en matière de protection de l'environnement : 10%

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer les mesures mises en œuvre pour assurer une logistique responsable (ex : modes de livraison, emballage et conditionnement). Les solutions proposées ne doivent pas engendrer de logistique supplémentaire (manutention et stockage particulier de la part du pouvoir adjudicateur).

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère engagements sociaux (10%) :

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer la prise en compte de la mixité et de l'inclusion dans la constitution des équipes chargées du traitement documentaire : sélection documentaire, offices, bibliographies.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère prix : 20%

Ce critère sera évalué sur la base du montant total HT rabais compris du BPU fourni dans lequel le candidat doit indiquer le prix qu'il applique après rabais.

Il sera évalué sur la base de l'ensemble des titres proposés dans le BPU par l'ensemble des candidats

La note du critère «prix» sera obtenue selon le calcul suivant :

Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points. Pour les autres candidats, la note est obtenue selon la formule suivante : $N(i) = (MMD/M) * 5$ Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total en € HT) ;
- M est le montant de l'offre du candidat,
- MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Il est rappelé qu'un accès provisoire à la plateforme du candidat est attendu pour permettre le jugement de l'ergonomie du site.

Pour le lot 9 :

Le PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque) est un ensemble de services destinés à faciliter les interconnexions entre les revendeurs, les collectivités et les distributeurs dans le cadre du prêt de ressources numériques. Afin d'être conforme avec les usages de prêt numérique définis par les éditeurs, les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale achètent leurs livres électroniques auprès de fournisseurs intégrant le PNB.

- Critère qualité de l'offre : 40%

Capacité du candidat à montrer une offre large. Le candidat doit mettre en œuvre tout moyen existant pour permettre aux médiathèques de prendre connaissance de l'intégralité de l'offre, d'évaluer la diversité éditoriale et l'adaptation de l'offre aux publics variés.

Critère qualité de la relation commerciale : 20%

Le critère de la qualité de la relation commerciale sera sous-pondéré de la manière suivante :

- Proposition de liste de livres électroniques correspondants aux attentes du public	40%
- Sélection de nouveautés	
- Livraison à J+1 de la commande	40%
- Fourniture du GLN (Global Location Number) attestant de l'adhésion au PNB	20 %

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant : 4

Très satisfaisant : 5

- Critère qualité en matière de protection de l'environnement : 10%

Moyens mises en œuvre pour garantir une protection de l'environnement.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1
Insuffisant : 2
Moyen : 3
Satisfaisant : 4
Très satisfaisant : 5

- Critère engagements sociaux (10%) :

Ce critère ainsi que précisé dans le mémoire justificatif permet d'évaluer la prise en compte de la mixité et de l'inclusion dans la constitution des équipes chargées du traitement documentaire : sélections, bibliographies.

Ce critère sera évalué de la façon suivante :

Très insuffisant : 1
Insuffisant : 2
Moyen : 3
Satisfaisant : 4
Très satisfaisant : 5

- Critère prix : 20%

Ce critère sera calculé sur la base du montant total HT rabais compris du BPU fourni dans laquelle le candidat doit indiquer le prix qu'il applique après rabais.

Il sera évalué sur la base de l'ensemble des titres proposés dans le BPU par l'ensemble des candidats

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points. Pour les autres candidats, la note est obtenue selon la formule suivante : $N(i) = (MMD/M) * 5$ Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total en € HT) ;
- M est le montant de l'offre du candidat,
- MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Il est rappelé qu'un accès provisoire à la plateforme du candidat est attendu pour permettre le jugement de l'ergonomie du site.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le catalogue et le BPU, le catalogue prévaudra et le montant du BPU sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Attribution

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Le numéro SIREN du titulaire ;

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

Il sera également demandé au candidat retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement revêtu d'une signature électronique ou manuscrite.

Si, dans les délais précisés par l'acheteur, le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement, ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, l'accord cadre sera attribué à l'offre classée deuxième (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.